



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 7 OCTOBRE 2021**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

Liste d'émargement			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
PRÉSIDENT (1)			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LECLERC Georges-François	Excusé	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(11)			
Représentant des Conseils Régionaux	Vacant	En attente d'élections	
Représentant des Conseils Départementaux	Vacant		
Représentant des Conseils Départementaux	Vacant		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bernard	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle - Vice-Président	Présente	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Présente (arrivée à 14h42)	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	LEVEUGLE EMMANUEL	Excusé	Mandat à Mme CRETE
Prof de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
Professions industrielles	ROBERT Clément	Présent	
2 autres représentants du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Vice-Président	Présent	
	CRETE Françoise	Présente (arrivée à 15h00)	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS(11)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Présent	
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	VALLET Benoît		Représenté par Mme CHÂTEAU
SGAR HDF ou son représentant	BUCHALLAT Laurent	Excusé	Pas de représentant
DG Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	Pas de représentant
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn		Représenté par M.FLORID
DRFIP HDF et du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	Excusé	Pas de représentant
DG DE L'OFB ou son représentant	DUBREUIL Pierre (M.BERTRAND)	Présent (arrivée à 14h42)	
DIRM Manche Est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Pas de représentant
Directeur du GPM de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	Pas de représentant
DG de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry		Représenté par M.MATRAT Olivier
Directrice du CELRL ou son représentant	VINCE Agnés		Représentée par M.GRAVES Arnault

REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
	Présents	
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent	
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente	
Autres Divers		
DISSAUX Jean-Claude (<i>représentant sortant Départements - Collège PCT - en attente de nomination au CB et élection au CA</i>)	Présent	
TEMPEZ Thierry (Prestataire PV - H2COM)	Présent	
Membres Consultatifs		
	Présents	
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M.BASMADJIAN Aren, Présent	
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent	
INTERNES		
	Présents	
MATYKOWSKI.I	Présente	
DHAINAUT.D	Présente	
VALENTIN.R	Présent	
LECLERCQ.L	Présente	
PASSE.D	Présente	
BRANGER.P	Présent	
DOLLET.A	Présent	
UNANO.A.S	Présente	
LABRUNE.S	Présent	
CHANTEGREL.C	Présente	

**RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 OCTOBRE 2021**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.1		Procès-Verbal du Conseil d'administration du 11 mars 2021	X			Adoption à l'unanimité
1.2		Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2021	X			Adoption à l'unanimité
2	2.2	Révision à mi-parcours du 11^{ème} Programme d'intervention 2019-2024 : 11 ^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION : DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021 avec recommandations suivantes : scénario 1 à privilégier. A défaut d'une réponse ministérielle au courrier du 9 juillet, scénario 2 privilégié au scénario 3. (Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB avant adoption définitive en CA du 12 octobre) Avis favorable du CA du 7 octobre : Choix du Scénario 1 moyennant 2 recommandations : Relance par les Présidents du CB et du CA pour une réponse ministérielle au courrier du 9 juillet et clause de revoyure au CA de juin 2022 Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21 ; Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (Monsieur RAOULT) ; Suffrages exprimés : 20
2.3	21-A-...	MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11 ^{EME} PROGRAMME D'INTERVENTION	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB avant adoption définitive en CA du 12 octobre Avis favorable du CA du 7 octobre Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21 ; Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (Monsieur RAOULT) ; Suffrages exprimés : 20
2.5	21-A-...	MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. (Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive en CA du 12 octobre). Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité

IS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.6	21-A-...	ZONAGES D'INTERVENTION	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.7	21-A-...	PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.8	21-A-...	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.9	21-A-...	ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. (Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive en CA du 12 octobre). Avis favorable du CA du 7 octobre : Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21. Pour : 20 ; Contre : 1 (Monsieur LENGLET) ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 21
2.10	21-A-...	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. (Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive en CA du 12 octobre). Avis favorable du CA du 7 octobre : Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21. Pour : 20 ; Contre : 1 (Monsieur LENGLET) ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 21

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.11	21-A-...	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.12	21-A-...	GESTION DES EAUX PLOUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.13	21-A-...	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. (Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive en CA du 12 octobre). Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.14	21-A-...	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.15	21-A-...	OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.16	21-A-...	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	AF			Avis Favorable de la CPP du 4 juin 2021. Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre avant adoption définitive en CA du 12 octobre. Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité
2.17	21-A-...	ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	AF			Avis Favorable de la CPP du 10 septembre 2021. (Demande d'avis favorable du CA du 7 octobre puis d'avis conforme du CB sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive en CA du 12 octobre). Avis favorable du CA du 7 octobre : Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3	21-A-036	APPEL À PROJETS ÉDUCATION 2021-2022 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF " FENÊTRES SUR L'EAU " SUR LE THÈME " RACONTE-MOI UNE ZONE HUMIDE "	X			Adoption à l'unanimité
4	21-A-037	RÉCLAMATION DE LA SAS LIÉVIN	X			Adoption à l'unanimité
5	21-A-038	AVENANTS AUX CONVENTIONS-CADRES POUR LES MESURES SIGC DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 PROLONGÉE EN 2021-2022	X			Adoption à l'unanimité


IS

Ordre du Jour

Points décisionnels :

- 1 – Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 11 mars et du 2 juillet 2021
- 2 – Projet de révision à mi-parcours du 11^{ème} Programme d'Intervention 2019-2024
- 3 – Appel à projets éducation 2021-2022 : mise en place - du dispositif "fenêtres sur l'eau " sur le thème - " Raconte-moi une zone humide "
- 4 – Réclamation de la SAS.Liévin
- 5 – Avenants aux conventions-cadres pour les mesures SIGC - de la programmation 2014-2020 prolongée

Points d'information :

- 6 – Projet de procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 10 septembre 2021
- 7 – Compte-rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et Relevé des décisions de refus de participations financières

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. VATIN salue les membres du Conseil d'Administration et précise que le quorum est atteint.

Il remercie M. Jérôme LEFEBVRE, Vice-Président du Conseil d'Administration, de prendre en charge la présidence de cette séance en l'absence du Préfet et Président du Conseil d'Administration, convoqué à l'Élysée ; et Mme SAVARIEGO, qui a accepté cette organisation. Il précise que M. LEFEBVRE est membre de la Commission Permanente Programme pilotée par M. Paul RAOULT, il a suivi l'ensemble des débats sur la révision de programme depuis le début de l'année et est parfaitement au fait de ce sujet qui est le plus important de ce CA. Il passe la parole à M. LEFEBVRE.

M. le Vice-Président Jérôme LEFEBVRE remercie M. VATIN et ouvre la séance.

Il remercie le Conseil Départemental du Pas-de-Calais d'avoir prêté l'hémicycle où a lieu ce CA, grâce à une intervention de Mme LEVEUGLE, car la salle est belle et agréable.

Il annonce que le cœur de l'ordre du jour est la révision du 11^{ème} programme, commencé en 2019 et qui finira en 2024. A mi-parcours, de nombreux événements sont venus bousculer certains agendas et travaux, comme la période Covid, France Relance depuis deux ans, un SDAGE en cours de finalisation dans les mois qui viennent, dont il faut prendre en compte les pré-orientations. Cette période est également l'occasion de réviser le programme.

Il propose de débattre et de répondre aux questions à chaque grande partie abordée.

M. VATIN rappelle l'ordre du jour de la séance.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS ET DU 2 JUILLET 2021

M. LEFEBVRE demande si des remarques sont à exprimer concernant les procès-verbaux.

Pas de remarque.

***Les deux procès-verbaux des Conseils d'Administration
du 11 mars 2021 et du 2 juillet 2021
sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 07 octobre 2021***

2 - PROJET DE REVISION A MI-PAROURS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

M. VATIN précise les séquences de présentation de la révision du 11^{ème} Programme d'Intervention :

- Processus de révision (Point 2.1) ;
- Révision du scénario financier (Points 2.2 à 2.4) ;
- Révision des délibérations générales (Points 2.5 à 2.7) ;
- Révision des délibérations d'intervention (Points 2.8 à 2.17).

Il présente chaque élément en référence au dossier et au diaporama de séance.

Point 2.1 - Processus de révision

M. VATIN présente le point n°2.1 « processus de révision à mi-parcours », en référence au dossier et au diaporama de séance.
Il rappelle ainsi les éléments de contexte.

Points 2.2 à 2.4 - Révision du scénario financier

Point 2.2 - Dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances

M. VATIN présente le point n°2.2 « Dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Il détaille les trois scénarios de redevances soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Il précise que le premier est de ne pas baisser les taux, car il ne faudrait pas envoyer le message que plus on consomme moins l'eau est chère. Des réformes se profilent, qui risquent d'augmenter le plafond de recette.

Les 2 autres scénarios baissent la redevance pollution domestique ou la redevance modernisation, d'un ou deux centimes au m³. C'est un signal qui donnerait l'impression de l'on baisse la garde au moment où des investissements se profilent.

Une lettre a été envoyée aux ministres pour avertir qu'il n'est pas normal d'être amené à baisser les taux. M. VATIN dit être monté au créneau.

Trois éléments permettent de s'orienter vers le scénario 1 :

- La redevance pollution diffuse peut faire gagner 7 millions d'euros ;
- L'ajustement les plafonds de recettes entre agences. C'est possible l'an prochain, le débat est ouvert ;
- La réforme des redevances va jouer sur les plafonds recettes/dépenses. Une nouvelle redevance biodiversité est en discussion et pourrait aller au parlement dès cette année. Attelé à cette redevance, des députés demandent de relever le plafond de recettes.

Il estime qu'il est trop tôt pour aller vers une baisse des taux cette année et propose un *statu quo*.

Il retient le scénario 1 en attendant de voir les conséquences que ces différentes mesures peuvent avoir. Il pense qu'il faut continuer à solliciter le gouvernement pour qu'un plan exceptionnel se réalise dans notre bassin. Vus les enjeux, comme l'amiante, il est nécessaire de conserver des moyens.

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur le choix du scénario de redevances et en conséquence sur le projet de délibération « 11ème programme d'intervention : dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances ».

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme, avant adoption définitive de la délibération par le Conseil d'Administration.

Point 2.3 - Montant des interventions financières

M. VATIN présente le point n°2.3 « Montant des interventions financières », en référence au dossier et au diaporama de séance.

M. VATIN souligne une sous-consommation dans certains domaines, comme les eaux pluviales, l'abondement de 40M€ mis sur le petit cycle et 16M€ du plan de relance soit 56M€ en 2 ans. Parallèlement, des domaines ont des besoins plus importants que prévus comme le domaine Industrie

et le domaine Milieux naturels. La proposition validée en Commission Permanente Programme est de remettre 10 M€ sur la ligne 13 Industrie, 20 M€ sur la ligne 24 Milieux naturels, de réduire de 13 M€ sur le pluvial, et de 17 M€ sur les lignes 11 - traitement, 12 - réseaux et 25 - eau potable. Un dernier ajustement sur le domaine 0 a abouti à 4 M€ d'abondement.

Le scénario trésorerie est légèrement modifié mais la cible est atteinte de 3 à 4 mois de dépenses.

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Montant des interventions financières pour le 11^{ème} programme d'intervention ».

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme, avant adoption définitive de la délibération par le Conseil d'Administration.

Remarques et débats sur les Dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances (Point 2.2) et Montant des interventions financières (Point 2.3) :

M. RAOULT souligne qu'en tant que président de la commission permanente programme, il estime avoir toujours fait en sorte de trouver un consensus au problème de l'eau avec le Président de comité de bassin.

Cependant, cette fois-ci, il estime ne pas pouvoir accepter l'excédent de 7 à 8 M€ de recettes par an qui part dans les caisses de l'Etat à cause du plafond mordant. Selon lui, la redevance pourrait être baissée pour ne pas perdre trop d'argent sachant par ailleurs que selon lui la réponse au courrier n'arrivera jamais.

Les scénarios ont été discutés en réunion. Au vote, il se souvient que la majorité voulait retenir le scénario 2.

M. VATIN réprecise que le scénario 1 était privilégié.

M. RAOULT reprend que cela n'était que dans le cas où, à la suite de la lettre envoyée au ministère, l'autorisation de garder l'argent était obtenue. Mais la réponse n'est pas venue, il estime donc que la solution 2 devrait être retenue.

Le mauvais signal dont parle le directeur ne serait pas si mauvais, car les syndicats d'eau pourraient, tout en gardant le même niveau de facture, relever le prix de l'eau à concurrence de la baisse de la redevance. Cela donnerait des moyens supplémentaires aux syndicats, qui auront moins de moyens, puisqu'il est prévu de transférer 17 M€ du pluvial et des réseaux sur le milieu naturel. Il propose de mettre au vote le scénario 2 de la baisse de la redevance

M. VATIN souligne qu'il s'agit avant tout de considérer que l'argent va être obtenu et que le scénario 1 devrait être privilégié.

M. RAOULT rappelle que la lettre est partie au mois de juillet, et qu'au mois d'octobre, la réponse n'est toujours pas parvenue. Il en déduit que cette réponse est négative.

M. VATIN pense qu'un certain nombre d'éléments indiquent que le plafond mordant pourrait être modifié. Cette décision sur le changement des taux peut être prise tous les ans avant le 31 octobre. Pour lui, il faut attendre et ne pas baisser les taux. En fonction des résultats de la fin de l'année et du début de l'année prochaine, il sera toujours temps de rectifier cela.

M. RAOULT comprend que le décalage à l'année prochaine va faire perdre de l'argent.

M. FLAJOLET pense qu'il y a trois lectures :

- Celle de M. VATIN a été explicitée. En tant que directeur de l'agence chargé de la mise en application de la lettre du 9 août envoyée par la ministre.
- La réponse de M. RAOULT, qui a eu une longue vie politique et militante et a avalé « trop de couleuvres et estime que celle-ci est selon lui trop épaisse » et n'a pas en conséquence une vision sereine et apaisée de la vie future des agences.
- Pour sa part, il rappelle que les 7M€ sont peu par rapport aux capacités d'investissements. Mais cela intervient dans une période d'incertitude et de peur du futur. Dans la lettre de la ministre, priorité est donnée au préventif, au collectif et aux solutions fondées sur la nature. On passe d'un « bricolage organisé » pour résoudre les problèmes environnementaux à une vision globale de long terme qui explique le recentrage dans nos différentes enveloppes.

Il n'a pas reçu de réponse à sa lettre co-écrite avec M. Lalande, précédent Président du Conseil d'Administration. Il a l'idée de la réécrire, avec le nouveau Préfet et Président du Conseil d'Administration, en insistant sur le fait que la demande est cohérente avec la lettre de la ministre du 9 août : le plan expérimental proposé par l'agence est plus que jamais d'actualité vu qu'il a été éclairé par le Ministère de la transition écologique.

M. FLAJOLET rappelle que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a une politique volontariste des taux de redevances depuis beaucoup plus longtemps qu'ailleurs.

La proposition de M. VATIN risque sur une année et non sur 25 M€ car si l'an prochain nous ne sommes pas entendus, les taux pourront être basculés afin que les redevances ne deviennent pas des impôts au bénéfice des autres.

M. VATIN ajoute que c'est la première fois qu'il voit des parlementaires qui prennent position sur la relève des plafonds mordants. Ce débat va avoir lieu.

M. FLAJOLET conclut qu'il faut réécrire la confirmation du projet en détaillant les 3 schémas : la conception d'occupation et de reconquête environnementale au niveau urbain, industriel et agricole. L'urbain est en tête car toute l'évolution climatique que l'on perçoit depuis un mois porte sur la question de l'urbain avant même la question de la ruralité. La question qualitative prime. La question de la suffisance des masses d'eau va poser problème et pose déjà problème dans certains secteurs industriels. Il estime que les ministres sauront considérer que la réaction post-Covid doit laisser de l'argent pour réaliser le plan de la ministre de l'Environnement.

Il souligne que M. RAOULT a raison dans le cas d'une réponse négative, mais comme il n'y a pas de réponse, il faut garder espoir qu'elle soit positive et attendre avant d'envisager une baisse des taux de redevances.

Mme SAVARIEGO abonde dans le sens de Monsieur VATIN et Monsieur FLAJOLET. Elle explique son expérience en tant que vice-présidente en charge de l'environnement pour Amiens-Métropole, et notamment en charge des poubelles. En 2018, face aux bons résultats de tri, les élus ont décidé de baisser de 15% la Taxe d'Ordures Ménagères. Aujourd'hui, de nouveaux investissements sont nécessaires mais il n'y a plus de moyens suffisants. Le choix de baisser la taxe est donc regretté.

M. LENGLET rappelle que le travail du SDAGE est achevé et va être voté. Une campagne de communication sur les SAGE a été lancée, sur le terrain. Or, aujourd'hui, il faut suivre une nouvelle feuille de route, tout en ayant moins de moyens.

Il pense qu'il faut effectivement réécrire la lettre. Mais selon lui, il faut faire sauter le plafond mordant.

En tant qu'acteur sur le terrain, il connaît la difficulté de faire passer les masses d'eau dans les meilleures conditions pour 2027. Il alerte sur le fait qu'en 2027, face aux résultats, l'Europe viendra demander des comptes et de l'argent, que cela ne sera plus quelques millions.

Selon lui, les acteurs de l'eau sont un trésor du territoire. Il ne faut pas décevoir ces acteurs. La démarche doit dépasser Artois-Picardie, il faut faire sauter le plafond mordant pour pouvoir remplir les objectifs du SDAGE. Tout est prêt pour avancer, le travail de communication a été mis en place, la

 IS

feuille de route est prête, et les moyens sont coupés. Il appelle à une union pour bousculer les ministères car les enjeux sont majeurs. Il n'y aura plus d'économie s'il n'y a pas d'eau.

M. FLAJOLET se rappelle que la première fois que les élus de la nation ont été sensibilisés aux problèmes de l'Agence de l'Eau, seules quatre réponses de politesse ont été reçues. La deuxième fois, ce sont onze réponses argumentées qui sont parvenues. La plupart ont été suivies dans l'actualité parlementaire, toutes couleurs politiques confondues, en particulier, le sénateur Cardon s'est investi, il faut le soutenir pour qu'il soit une caisse de résonance. M. FLAJOLET demande à rencontrer les parlementaires qui seront présents au congrès national qui se tiendra à Amiens pour leur montrer la feuille de route intelligente de l'Agence de l'Eau en vue d'une guérison progressive de la nature.

M. BARBIER prend à son compte les propos de M. LENGLET. Il rappelle que la consommation du bassin augmente, toute activité confondue. La redevance de l'eau paie l'eau. Il ne faut pas dévoyer le rôle de l'agence de l'eau. A quoi sert de participer au comité de bassin si les propositions sont frappées d'inanité. Il propose un piquet de grève à l'agence et de mettre en place une campagne de communication très agressive en alertant la presse pour faire réagir le gouvernement et les parlementaires. Il dénonce les tensions au sein du comité à cause du plafond mordant. Les exigences du ministère ne sont pas cohérentes avec les baisses de moyens : il va y avoir des problèmes sur le littoral, la pluviométrie, s'affole ces derniers mois, la biodiversité d'effondre et les moyens sont rabaissés et on demande de baisser les taux de redevances ! La redevance est censée permettre d'améliorer les process, et au final, elle a servi à financer les études préalables pour les jeux olympiques à Paris, avec les 24 M€ de l'AFB.

M. PATRIS ne se dit ni optimiste ni pessimiste. Il est d'accord avec Monsieur LENGLET et Monsieur BARBIER. Il faut forcer l'Etat. Le Conseil National de l'Eau, tout comme celui de l'Air, est une caisse de résonance à utiliser. Il pense que Bercy ne coupera pas les vannes car les sujets sont cruciaux en ce moment, que ce soit pour l'air et l'eau et compte tenu de la sensibilisation du public.

M. RAOULT comprend et ne veut pas se dissocier du président Flajolet. Il demande au directeur le nombre d'années d'existence du plafond mordant - 3 ans. A toutes les réunions d'amorce, à chaque assemblée générale, la suppression du plafond mordant était au cœur du sujet. Il déplore que la situation soit toujours au même point. Il estime que c'est un rêve de penser que le plafond mordant va remonter ou disparaître. Il répète qu'il est mieux de baisser la redevance et d'augmenter le prix de l'eau, ce qui constituerait une recette assurée pour les syndicats d'eau. Il pense être en droit de dire ce qu'il pense individuellement. Il est là pour défendre les syndicats intercommunaux grands ou petits. Il ne défend pas sa casquette SIDEN. Prendre plus de 9M€ sur les réseaux et 16 M€ sur les eaux pluviales, c'est 20% de subvention, 100M€ de travaux qui ne seront pas faits parce qu'ils ne seront pas subventionnés. Il obéira à son président mais aimerait que les élus se réveillent.

M. FLAJOLET convient que le plafond mordant risque de prendre 7 M€ à l'Agence. Il fait le pari d'une communication consensuelle sur un projet en CA et CB où l'urbain, l'industriel et l'agricole ont toute leur place. Il rappelle que quand le plan de 42 M€ a été présenté, personne n'y croyait et 28 M€ étaient consacrés aux réseaux. Les conditions exceptionnelles proposées aux collectivités territoriales n'ont pas toujours été saisies. Il pense que la solution proposée est sage et honorable pour l'instant en attendant la résolution de la question du plafond mordant.

M. LEFEBVRE clôt le débat et propose la résolution suivante : choix entre le scénario 1 et 2. Et dans le choix du scénario 1, intégrer deux recommandations fortes :

- relancer un courrier du Président du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration pour une réponse ministérielle au courrier du 9 juillet,
- instaurer une clause de revoyure de cette redevance en conseil d'administration de milieu d'année 2022 si la réponse ne parvient pas.

Cette clause permettra de limiter la perte aux 7M€ estimés.

Il procède au vote.

La délibération :

**« 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION :
DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »**

reçoit l'avis favorable du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021 :

Choix du Scénario 1 moyennant 2 recommandations :

- **Relance par les Présidents du CB et du CA pour une réponse ministérielle au courrier du 9 juillet**
- **Clause de revoyure au CA de juin 2022 (avant octobre 2022)**

selon le décompte de voix suivant :

**Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21 ; Pour : 20 ;
Contre : 0 ; Abstention : 1 (Monsieur RAOULT) ; Suffrages exprimés : 20**

M. VATIN prévient que la clause de revoyure se fera plutôt au CA du mois de juin / octobre 2022. Le lobbying demande du temps.

M. LEFEBVRE retient qu'il faut saisir cette question dès l'année prochaine.

M. VATIN acquiesce sur une décision avant le 31 octobre.

M. LEFEBVRE, interpellé par Monsieur BARBIER, souligne qu'il est proposé de relancer un courrier pour mettre la pression et obtenir une réponse rapide. Pour mobiliser, il propose de poser la question au comité de bassin du 12 octobre.

Il procède au vote de la délibération sur le montant des interventions financières.

La délibération :

**« MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME
D'INTERVENTION »**

reçoit l'avis favorable du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

selon le décompte de voix suivant :

**Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21 ; Pour :
20 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (Monsieur RAOULT) ; Suffrages exprimés : 20**

Points 2.5 à 2.7 - Révision des délibérations générales

Point 2.5 - Modalités générales des interventions financières

M. VATIN ouvre le sujet des modalités générales des interventions financières de l'agence. Il rappelle qu'en intégrant les objectifs du SDAGE, 50% des masses d'eau doivent aboutir à leur bon état. Il donne la parole à S. LABRUNE.

M. LABRUNE présente les modalités générales des interventions financières en référence au point 2.5 du dossier et du diaporama de séance.

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Modalités générales des interventions financières de l'agence ».

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

Point 2.6 - Zonages d'intervention

M. LABRUNE présente les zonages d'intervention en référence au point 2.6 du dossier et du diaporama de séance.

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Zonages d'intervention ».

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

Point 2.7 - Programme concerté pour l'eau

M. LABRUNE présente la délibération relative au programme concerté pour l'eau en référence au point 2.7 du dossier et du diaporama de séance.

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Programme concerté pour l'eau ».

Ce projet sera ensuite présenté à l'adoption définitive du Conseil d'Administration.

Remarques et débats sur la révision des délibérations générales (Points 2.5 à 2.7) :

M. RAOULT évoque les seuils d'attribution des avances remboursables (délibération modalités générales).

Passer de 50 000 € à 100 000 € sera une mesure difficile pour certains syndicats d'assainissement de petite taille. Il voudrait que le point soit fait dans un an pour voir quels sont les effets concrets de ce passage de seuil.

La délibération :

**« MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021**

La délibération :

**« ZONAGES D'INTERVENTION »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021**

La délibération :

**« PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021**

Points 2.8 à 2.17 - Révision des délibérations d'intervention

Point 2.8 - Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable

***L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération
« Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable » qui a recueilli un
avis favorable de la Commission Permanente Programme, avant adoption définitive de
la délibération lors de la séance du 12 octobre prochain.***

M. VATIN insiste sur la nécessité de changer la politique au sujet de la ressource en eau et eau potable. Il souligne que la politique ORQUE menée depuis 15 ans était nécessaire car à l'époque la protection des captages n'était pas abordée. Le retour est très bon, cette politique a permis d'accompagner les territoires de captage. Le grenelle a ensuite désigné 1000 bassins prioritaires (60 en Artois-Picardie). En France, seulement la moitié des captages ont un périmètre défini et seulement la moitié de ceux-ci ont un plan de gestion. Depuis 15 ans, en Artois Picardie, encore 30 captages prioritaires n'ont pas de plan de gestion. Cela interroge la politique de l'agence et de la DREAL qui accompagne et apporte le financement, mais force est de constater que le compte n'est pas bon. Cette politique a néanmoins permis de faire bouger les choses et de mettre le sujet sur la table. C'est un marqueur de la politique eau et biodiversité. Si la qualité de l'eau n'est pas assurée sur 3% de notre territoire, c'est décevant. Sur les baisses de pression, l'ARS mesure la qualité de l'eau à l'endroit du captage. Une action de dépollution peut mettre des décennies avant d'avoir un effet. Il n'y a eu que très peu de captages avec des baisses de pression. Un exemple a montré que les pressions en pesticides et nitrates ont augmenté. L'agence a dépensé 50 M€ d'argent public sur cette politique qui n'a eu aucun effet sur la baisse de pollution. La Commission européenne a envoyé une injonction. La directive captage européenne est extrêmement suivie, l'Etat va devoir payer et se retournera vers les territoires. La Cour des comptes pourra peut-être aussi demander des comptes sur les 50 M€. Aujourd'hui, il faut passer à un deuxième volet : vers une politique du résultat. Vues les consignes européenne et nationale, les 60 captages prioritaires sont primordiaux. Des contrats CARE seront mis en place, multipartites, signés par tous les partenaires dans l'aire d'alimentation. Ce n'est plus une

politique de moyens mais un contrat de résultat. Une baisse significative des pollutions sera exigée avec des indicateurs de résultats.

Les aides au curatif seront conditionnées en fonction des résultats des actions menées dans le cadre des contrats CARE. Si les résultats sont significatifs (baisse de nitrates, autres types de pollution), le financement continue. S'il n'y a pas de résultats de baisse de pressions malgré un plan d'action CARE, le financement baissera avec 10% de subvention, 15% d'avance. Si rien n'est fait, l'aide est supprimée. Ce sujet a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique et a été longuement débattu.

M. LABRUNE présente la délibération protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable en référence au point 2.8 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.9 - Animation territoriale ou thématique

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Animation territoriale ou thématique » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme.

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

M. LABRUNE présente la délibération animation territoriale ou thématique en référence au point 2.9 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.10 - Restauration et Gestion des milieux naturels et du littoral

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme.

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

M. LABRUNE présente la délibération restauration et gestion des milieux naturels et du littoral en référence au point 2.10 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.11 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme, avant adoption définitive de la délibération lors de la séance du 12 octobre prochain.

M. LABRUNE présente la délibération lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole en référence au point 2.11 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.12 - Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme, avant adoption définitive de la délibération lors de la séance du 12 octobre prochain.

M. LABRUNE présente la délibération gestion des eaux pluviales et de ruissellement hors activités économiques en référence au point 2.12 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.13 - Lutte contre les pollutions diffuses

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Lutte contre les pollutions diffuses » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme.

Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

M. LABRUNE présente la délibération lutte contre les pollutions diffuses en référence au point 2.13 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.14 - Assainissement non collectif

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Assainissement non collectif » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme, avant adoption définitive de la délibération lors de la séance du 12 octobre prochain.

M. LABRUNE présente la délibération assainissement non collectif en référence au point 2.14 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.15 - Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme, avant adoption définitive de la délibération lors de la séance du 12 octobre prochain.

M. LABRUNE présente la délibération ouvrages d'épuration des collectivités territoriales en référence au point 2.15 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.16 - Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme, avant adoption définitive de la délibération lors de la séance du 12 octobre prochain.

M. LABRUNE présente la délibération réseaux d'assainissement des collectivités territoriales en référence au point 2.16 du dossier et du diaporama de séance.

Point 2.17 - Action internationale

L'avis du Conseil d'Administration est sollicité sur ce projet de délibération « Action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle et de la coopération décentralisée » qui a recueilli un avis favorable de la Commission Permanente Programme. Ce projet sera ensuite présenté au Comité de Bassin pour obtention de son avis conforme sur la « Partie 1 : principes d'intervention », avant adoption définitive de l'ensemble de la délibération par le Conseil d'Administration.

M. LABRUNE présente la délibération action internationale en référence au point 2.17 du dossier et du diaporama de séance.

Remarques et débats sur la révision des délibérations d'intervention (Points 2.8 à 2.17) :

M. VATIN justifie les réorientations de taux de financement notamment sur les milieux naturels qui sont une nécessité. 20 M€ ont été ajoutés sur la ligne Milieux naturels. Sur une ligne à 95 M€ au début d'un programme de six ans, 75 M€ étaient atteints en trois ans, soit 79% de consommation de la ligne milieux naturels. Si les 20 M€ n'avaient pas été ajoutés, il n'y aurait plus rien pour les trois années à venir. 20 M€ paraissent trop pour certains, mais pas beaucoup tout de même. On passe de 95 M€ à 115 M€, donc 65% du budget a tout de même été dépensé. Pour les trois ans à venir, il reste 12 M€ par an, contre 25 M€ sur la première période. Par rapport à l'objectif de restauration des milieux et le bon état des masses d'eau, on est contraint de baisser la voilure sur le fonctionnement, sinon, l'agence sera en banqueroute et ne pourra pas investir dans la restauration des milieux.

M. LEFEBVRE précise que le cadre du programme est respecté, mais seulement réajusté. Les politiques retenues ne sont pas remises en cause. Il demande s'il y a des questions.

M. RAOULT, concernant la protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable, rappelle qu'il y a des zones non prioritaires qui comportent des captages. Il prévient qu'il faut faire attention à ces zones, qui peuvent être des captages stratégiques. Elles n'auront plus de subvention. Certaines interconnexions ne seront plus subventionnées, et pourtant l'interconnexion est absolument nécessaire. Par exemple, dans le Bas-Artois, le taux de nitrates est fort, l'eau est amenée de la vallée de la Sensée dans le Bas-Artois ; et cette zone ne sera plus subventionnée. Des captages prioritaires sont abandonnés.

M. RAOULT souligne par ailleurs que 1,5M€ pour remplacer les canalisations sur tout l'espace du bassin Artois-Picardie est trop insuffisant. Or dans le passé, il y a eu un programme de renouvellement des canalisations pour lutter contre les fuites.

Mme MATYKOWSKI présente des chiffres précis sur cette question. Concernant l'eau potable, le programme était de 76 M€ soit 12M€ par an. En 2019, 12 M€ ont effectivement été dépensés. En 2020, avec le plan de reprise, trois années ont été dépensées en une : 34 M€. En 2021, 9 M€ sont actuellement dépensés. Il va rester 4 M€ par an pour la fin du programme. D'où la nécessité de limiter le montant attribué aux opérations de fuite pour avoir de la marge de manœuvre pour d'autres opérations.

M. RAOULT rappelle les besoins et évoque notamment le taux de fuite de la ville de Denain qui était de 60% avant travaux. Il souligne l'efficacité de la politique d'économie d'eau et de lutte contre les fuites. Il trouve que c'est du gaspillage.

M. VATIN assure que la ligne du programme est réalisée. Au moment de la crise sanitaire, il a été décidé de renforcer les interventions sur le petit cycle (d'où la consommation de trois années de programme en une). L'argent n'a pas été mis ailleurs, il a été mis sur le petit cycle mais 2020 ayant été très dépensier, il est normal qu'il y ait moins d'argent pour les années qui viennent.

M. RAOULT comprend que s'il dépose des dossiers, il n'aura pas d'argent.

M. VATIN indique que la moitié du plan de reprise a été mis pour des dossiers Noréade.

M. RAOULT rappelle que Noréade constitue 30% de la surface du bassin Artois-Picardie géré par SIDEN-SIAN. Cela implique d'avoir droit à un certain nombre de crédits.

M. RAOULT trouve que le changement sémantique de ORQUE à CARE peut faire croire qu'il s'agit d'une révolution. Il demande comment vont être déterminés les indicateurs de baisse de pression dans les trois ans.

M. VATIN confirme que les résultats de cette politique seront bien mesurés.

Le travail sur les baisses de pression a déjà été entamé. Ainsi, sur un captage historique, où le contrat mentionnait déjà un indicateur de 55% de baisse de pesticides et de 37% de nitrates. A l'époque, on n'avait pas de chiffre. Une étude a été menée pour trouver des résultats. Aujourd'hui, des indicateurs peuvent informer sur l'état, il est normal que l'agence puisse mesurer les résultats de sa politique. Il garde à l'esprit que du « sur-mesure » sera nécessaire territoire par territoire.

M. LEFEBVRE complète en indiquant qu'à chaque instruction de dossier, les indicateurs de mesures seront demandés pour aider à fixer les indicateurs de résultats attendus.

Mme MATYKOWSKI explique que le contrat CARE est en cours de finalisation. Le contrat n'est pas annexé à la délibération pour se laisser une marge de manœuvre dans la négociation avec les territoires. Les situations sont différentes en fonction des territoires, donc les indicateurs seront différents d'un territoire à l'autre, tout en gardant un souci de qualité de l'eau potable, qui est partagé. Un contrat type n'aurait pas beaucoup de sens.

M. RAOULT prend l'exemple du Hainaut-Cambrasis, terre agricole. Il ne croit pas qu'il soit possible d'aller voir un par un les agriculteurs, faire des réunions dans les mairies pour faire baisser la pression. Il n'y a aucun moyen de rétorsion, c'est selon la bonne volonté. Il faut pouvoir obtenir que les agriculteurs sur l'aire d'alimentation de captage, acceptent tous collectivement de diminuer leurs intrants. De quel levier dispose-t-on pour obtenir leur assentiment ?

M. VATIN souhaite qu'on ne parle pas que des agriculteurs, il y a aussi les villes, les villages et d'autres pollutions. L'Agence de l'eau a dépensé 50 M€ en 10 ans pour faire de l'animation, ça ne peut pas être

sans résultats. L'agence propose d'aller plus loin dans les contractualisations qui ont déjà commencées avec les plans de gestion, en prenant des engagements de résultats. Sans résultats, alors l'Agence doit arrêter de financer, ce serait de l'argent perdu.

M. VATIN veut rester positif. L'Agence a une injonction européenne, gouvernementale et citoyenne et il faut passer à une politique de contrat de résultat. Il faut ensuite conditionner le financement aux opérations de dépollution. Selon lui, ce n'est pas simple, mais c'est une obligation.

M. LEFEBVRE rappelle que le programme n'est pas remis en cause mais doit être fléché jusqu'à sa fin. Tout ce qui se dit ici servira au 12^e programme. Tout est à construire.

Mme CRETE est certaine que l'agriculture n'est pas la seule concernée, surtout au niveau de Cambrai. Les agriculteurs fournissent des efforts pour baisser les intrants, ce fait est vérifié, même si selon le climat, il y a des nuances à apporter. Ils sont accompagnés par la chambre d'agriculture. Elle rejoint M. RAOULT : l'état des réseaux doit rester prioritaire pour avoir le moins de fuites possible. La première économie est ce qu'on ne consomme pas, *dixit* M. VATIN. Il lui semble indispensable d'avoir des indicateurs construits avec les territoires.

Elle remercie d'avoir ouvert une ligne sur « l'étude à l'économie d'eau ». Nous essayons de mettre cela en place, notamment concernant la consommation d'eau.

Elle évoque l'origine des Programmes Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) issue du gouvernement, permettant le financement de stockages de substitution pour l'irrigation. Cette mesure a été bloquée par Delphine Batho et rouverte par Ségolène Royale le 4 juin 2015. Il ne s'agit pas seulement de la répartition des volumes d'eau mais aussi des retenues d'eau, des bassines le long du Canal Seine Nord, ouvrage entamé dans l'Oise. Elle a des questions sur la création de bassines, en même temps que sont constitués les dépôts de terre. Ces bassines ne sont pas seulement utiles pour l'agriculture mais aussi dans un schéma global de consommation d'eau. Les PTGE seront une occasion de s'y pencher.

M. VATIN trouve que les PTGE sont intéressants parce que l'eau est un patrimoine universel commun. Un travail de prospective est à mener à l'échelle des territoires. Le bassin Artois-Picardie comprend 15 sous-bassins et 15 SAGE. Une étude prospective sur les très nombreux besoins en eau (industriels, agricoles, urbains) peut être menée par la CLE du SAGE pour travailler sur les ressources et le partage de la ressource, pris en compte dans le SDAGE. Cela peut aboutir à des retenues. La réflexion intègre tous les acteurs dans une démarche vertueuse. Il trouve bien que l'Agence de l'Eau finance ces études. L'étude quantitative, co-pilotée avec la DREAL, a commencé à éclairer le sujet. L'idée est que chaque territoire de SAGE décline et modélise cela, un peu comme le Varenne sur la mobilisation de la ressource.

M. BARBIER doit quitter la réunion. Il déplore les conditions d'organisation. Il travaille et pose des congés pour venir en réunion. Quand cela change à la dernière minute c'est difficile. Les documents ont été envoyés tardivement. Il n'a pas eu le temps de faire les analyses dans le temps nécessaire.

M. PATRIS évoque l'état des masses d'eau Les injonctions européennes sont là, et l'ARS mesure et garantit la potabilité de l'eau. A la liste des substances déjà longue, s'ajoutera bientôt la liste européenne, avec des substances dites émergentes (c'est surtout la prise de conscience de ces substances qui émerge) comme les perturbateurs endocriniens ou les induites d'origine pharmaceutique. Selon lui, plus on cherche de substances indésirables, plus on en trouve. Il demande qui va financer tout cela, car plus les substances sont fines, plus les technologies pour les détecter coûtent cher.

A propos des canalisations, tous les territoires ne peuvent pas avoir un taux de rendement de 90%. L'important c'est de préserver des fuites.

A propos des PTGE, ces contrats de gestion territoriaux sont merveilleux s'ils rassemblent tous les acteurs du territoire. Selon lui, les associations de consommateurs sont parties prenantes et ont leur mot à dire. Une des solutions est que chacun se sente responsable de l'eau, soit un « consom'acteur ». Les

réseaux de sensibilisation ont leur place au sein des PTGE. Cela existe dans d'autres domaines et cela marche.

Sur la gestion des milieux aquatiques et des zones humides, il aurait aimé une subvention plus importante car ces milieux sont capitaux pour l'eau et pour l'air.

M. LENGLET intervient sur l'animation territoriale. Il a participé au groupe de travail avant et pendant les Assises de l'eau avec Luc Servant de l'APCA et une dame du FNE. Un magnifique travail a été fait. Quel que soit le sujet au niveau de l'eau, il rappelle l'approche globale qui s'impose, qualitative et quantitative. Ainsi, quand on parle des captages, cela touche forcément à l'érosion, aux coulées de boue, etc. Les missions sur le territoire sont extrêmement importantes et doivent être déclinées de façon globale. Pour cela une animation territoriale est nécessaire. Il ne peut pas voter le dernier point sur l'animation territoriale. Il trouve vraiment dommage de sacrifier l'animation territoriale, qui revient à moins d'un pourcent des coûts au niveau des territoires. Un SAGE implique un seul animateur, quelle que soit la taille du SAGE. A son avis, il faut donc territorialiser l'animation.

Au niveau des territoires, selon son expérience, il explique que ses équipes essaient d'être en inter-SAGE pour construire une animation territoriale commune et spécialisée, par exemple sur l'érosion des sols. En 2019 avec le préfet LALANDE, la solution trouvée était de 70%. Il aimerait garder ce taux. Pour réussir la feuille de route pour 2027, il faut donner des moyens et pouvoir s'appuyer sur les SAGE.

M. VATIN reconnaît tout comme Monsieur LENGLET l'excellence du territoire Artois-Picardie dans ce domaine des SAGE. Il répond que les subventions à l'animation SAGE ne sont pas baissées, ni pour les captages prioritaires. Mais la situation contraint à faire des choix, car à mi-programme, 80% du budget a été dépensé. Le financement des animations est maintenu mais modulé pour réduire la voilure sur le fonctionnement. Simplement, certaines seront financées à 50% au lieu de 70. Cela permettra de faire de la restauration des milieux et pas que de l'animation. C'est un budget équilibré qui est proposé.

M. LENGLET rappelle que certains territoires ont des associations syndicales qui ne sont pas dans GEMAPI. Elles ont besoin de subsides pour leur fonctionnement. Certaines masses d'eau peuvent régresser. Il voudrait qu'on étudie l'incidence financière de ces changements.

M. VATIN répond qu'il ne s'agit pas d'un recul puisque le budget passe de 95 à 115 M€ sur les milieux naturels. Il s'agit de mieux gérer les trois dernières années. Il faut réguler entre investissement et fonctionnement. La deuxième période s'oriente vers le grand cycle avec l'ajout de 20 M€.

M. LENGLET ajoute un dernier point sur la transition brutale que cela implique pour certains programmes d'Artois-Picardie. Il insiste sur la nécessité d'un cas-par-cas.

M. PENISSON apporte une réflexion transversale. Il rappelle que la révision du programme d'intervention se passe dans un contexte de tensions humaines et financières. Les délibérations peuvent changer, dans certains cas de manière drastique, selon la façon dont sont conçues les différentes politiques sur le bassin. La mise en œuvre va être rapide, puisqu'il est question du 1^{er} novembre 2021. Tous ces éléments impliquent qu'un effort de pédagogie, de communication et de transparence soit fait vis-à-vis des partenaires de l'Agence de l'Eau pour que cette politique s'épanouisse sur le territoire. Un travail de communication est fait à destination du grand public mais il en faut un aussi, plus technique, à destination des agents et des partenaires de l'agence, sur la façon dont les changements s'opéreront. Un *Vademecum*, librement téléchargeable ou communicable à l'ensemble des parties, pourrait expliciter les arguments, pour que tout le monde comprenne la transition.

M. LEFEBVRE pense que c'est une très bonne remarque pour les agents et techniciens qui mettront en œuvre le programme.

M. RAOULT explique qu'il votera les propositions, avec les réserves qu'il a exprimées. Il s'inquiète de la mise en œuvre. Il souhaite échapper à une forme de bureaucratie où s'accumulent des critères difficiles

à mettre en œuvre. La préparation des dossiers demande du temps pour les agents des syndicats. Il lui semble indispensable que la réalité du terrain soit bien à l'esprit, car tout est variable d'un territoire à un autre. Entre l'Avesnois, l'Aisne, le Haut-Artois ou la Flandre intérieure, Aisne, les milieux sont différents. De Lille à Dunkerque, il n'y a pas de nappe phréatique. L'eau est captée dans la vallée de la Sensée. Il y a une solidarité territoriale.

M. RAOULT souligne que le mot « humides » a été retiré de la délibération relative aux milieux naturels. Selon lui, la facture d'eau ne peut pas financer toute forme de biodiversité sèche. Il rappelle que le petit cycle est là pour avoir de l'eau potable au robinet. Il faut d'abord s'occuper des problèmes de l'eau. Les exploitants ont le devoir d'acheminer de l'eau en quantité et en qualité. Les agences ont été créées pour les aider dans cette tâche. A force de prendre sur le petit cycle pour mettre sur le grand cycle, cela devient compliqué.

Il ajoute avoir été choqué en lisant que l'Agence de l'Eau va subventionner des nichoirs : il se demande quel est le rapport avec la qualité de l'eau. Pour lui c'est une dérive qui oublie l'essentiel : distribuer de l'eau potable à toute la population en quantité et en qualité.

M. VATIN explique que sur les milieux naturels, il y a une nécessité de financer. Au moment de l'élaboration du SDAGE en lien avec Monsieur TAPADINHAS, DREAL, le programme de mesures indiquait que 40% de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dépend des investissements sur les milieux naturels dans le grand cycle. Mais il répète qu'il n'y a pas assez d'argent, même avec les 20 M€ ajoutés. Il précise que la priorité est donnée aux zones humides à 90%.

Madame MATYKOWSKI précise que seulement 800 000 € par an seront mis sur les milieux non humides et que les nichoirs sont en priorité 3 sur 3 niveaux de priorités. Pour tous les milieux non humides financés par l'agence, une étude convaincante est demandée concernant la fonctionnalité apportée.

M. VATIN explique que vu le peu de moyens actuels, 90% des investissements iront aux milieux humides, même s'il n'exclut pas totalement certains dossiers comprenant du non-humide. L'agence réfléchit à des financements complémentaires à l'horizon 2024, notamment avec une redevance biodiversité, et on constate qu'il faut doubler les moyens sur les milieux naturels. Ce n'est pas faisable seulement en prélevant les usagers de l'eau, il faudra une autre redevance.

M. LEFEBVRE souhaite clore les interventions et rappelle que toutes les remarques seront notées dans le procès-verbal. Il note que la priorité des fuites comme recommandation du conseil.

Il propose de voter sur l'ensemble des délibérations d'intervention.

La délibération :

**« PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021**

La délibération :

**« ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE »
reçoit l'avis favorable du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021**

selon le décompte de voix suivant :

**Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21 ; Pour : 20 ;
Contre : 1 (Monsieur LENGLET) ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 21**

La délibération :

« RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL »

reçoit l'avis favorable du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

selon le décompte de voix suivant :

**Membres inscrits : 32 ; Membres présents : 20 ; Mandats : 1 ; Votants : 21 ; Pour : 20 ;
Contre : 1 (Monsieur LENGLET) ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 21**

La délibération :

« LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

La délibération :

**« GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES
ECONOMIQUES »**

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

La délibération :

« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

La délibération :

« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

La délibération :

« OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

La délibération :

« RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

La délibération :

**« ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION
INSTITUTIONNELLE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE »**

reçoit l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021

**3 - APPEL A PROJETS EDUCATION 2021-2022 : MISE EN PLACE - DU DISPOSITIF
"FENETRES SUR L'EAU " SUR LE THEME - " RACONTE-MOI UNE ZONE HUMIDE "**

M. BRANGER, en référence au point n°3 du dossier et du diaporama de séance, présente la mise en place du projet éducation à l'environnement de l'agence.

Remarques et débats :

M. PATRIS représente la Fédération régionale des centres pour l'éducation environnementale. Il pense que 800 euros par projet sont peu. L'éducation des jeunes est essentielle si l'on veut que cela change. Il informe que la fédération régionale est partie prenante.

M. BERTRAND avertit que le dispositif présente beaucoup d'analogies avec les aires marines éducatives et les aires terrestres éducatives. Il appelle à la vigilance pour une lisibilité pour les enseignants et pour éviter une concurrence entre les différents dispositifs.

Mme CADET précise que la Fédération nationale de pêche vient de résigner un contrat partenariat pour les quatre prochaines années. Elle va travailler avec les structures de pêche (fédérations, associations). Elle assure que la fédération participera au projet.

M. LEFEBVRE soumet la délibération au vote.

La délibération :

**« APPEL À PROJETS ÉDUCATION 2021-2022 :
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF " FENÊTRES SUR L'EAU "
SUR LE THÈME " RACONTE-MOI UNE ZONE HUMIDE " »**

N°21-A-036

est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 07 octobre 2021

4 - RECLAMATION DE LA SAS LIEVIN

M. BRANGER, en référence au point n° 4 du dossier et du diaporama de séance, présente la réclamation de la SAS Liévin.

Pas de remarques.

La délibération :

« RÉCLAMATION DE LA SAS LIÉVIN »

n° 21-A-037

est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 07 octobre 2021

5 - AVENANTS AUX CONVENTIONS-CADRES POUR LES MESURES SIGC DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 PROLONGEE

M. BRANGER, en référence au point n°5 du dossier et du diaporama de séance, présente les avenants aux conventions-cadres pour les mesures SIGC.

Remarques et débats :

Mme CRETE précise que cela est indispensable car certains agriculteurs ont mis en place des programmes MAEC qui attendaient d'avoir la nouvelle programmation pour repartir.

La délibération :

« AVENANTS AUX CONVENTIONS-CADRES POUR LES MESURES SIGC DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 PROLONGEE »

(n°21-A-038)

est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 07 octobre 2021

POINTS D'INFORMATION

6 – PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 10 SEPTEMBRE 2021

Ce point d'information ne fait pas l'objet d'une présentation particulière.

Pas de remarques.

**7 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR
DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS
FINANCIERES
ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

M. VATIN précise que ce point d'information porte sur les décisions déléguées au directeur général, il n'y a rien de particulier à signaler.

Pas de remarques.

M. VATIN informe que la demande d'arrêt des baisses d'effectifs des agences de l'eau a été enfin entendue. Les ministres ont décidé un moratoire sur le schéma d'emploi 2022 des agences de l'eau.

Il ajoute que le Conseil d'Administration initialement programmé le 18 novembre est déplacé au 23 novembre à 14h30.

Il remercie M. LEFEBVRE pour son animation.

M. LEFEBVRE prévient qu'il faudra bien relire le procès-verbal de cette séance car des points importants ont été abordés, pour être certain que chacun se retrouve dans l'exposé des débats. Il précise qu'un comité de bassin et conseil d'administration auront lieu le 12 octobre.

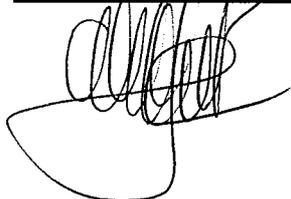
M. VATIN ajoute que le conseil au sein du comité de bassin est purement formel et doit valider l'ensemble des délibérations de révision de programme. Le préfet sera présent le 12 octobre de 9h30 à 10h40 pour assurer son rôle.

Il remercie l'ensemble des administrateurs pour ces débats transparents et le travail réalisé pendant l'année 2021, notamment Paul RAOULT pour sa capacité à dire les choses.

Monsieur LEFEBVRE clôture la séance du Conseil d'Administration à 17h10.

LA 1^{ère} VICE-PRESIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle SAVARIEGO



LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Thierry VATIN

Publié le
01 DEC. 2021
Sur le site internet de l'Agence



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 12 OCTOBRE 2021
Séance extraordinaire**

A

IS

Liste d'émargement

" Sous-collège "		Présents	Mandats
PRÉSIDENT (1)			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LECLERC Georges-François	Présent	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(11)			
Représentant des Conseils Régionaux	Vacant	<i>En attente d'élections</i>	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	<i>Excusé, élu en CB après la séance extraordinaire du CA</i>	
Représentant des Conseils Départementaux	MOLET Delphine	<i>Présente, élu(e) en CB après la séance extraordinaire du CA</i>	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bernard	Excusé	Mandat à M. RAOULT Paul
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	Mandat à M. RAOULT Paul
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle - Vice-Président	Excusée	Mandat à M. LENGLET Bernard
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	Mandat à M. LENGLET Bernard
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M. BARBIER Luc
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	LEVEUGLE EMMANUEL	Absent en CA mais Présent en CB le 12 octobre	
Prof. de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
Professions industrielles	ROBERT Clément	Excusé	
2 autres représentants du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Vice-Président	Présent	
	CRETE Françoise	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS(11)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent		Représenté par Mme BARDY, accompagnée de M. PREVOST
Directeur Général de l'ARSHDF ou son représentant	VALLET Benoît	Excusé	Pas de représentant
SGAR HDF ou son représentant	BUCHAILLAT Laurent		Représenté par M. LELIONNAIS
DG Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	Pas de représentant
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn		Représenté par M.FLORID
DRFIP HDF et du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	Excusé	Pas de représentant
DG DE L'OFB ou son représentant	DUBREUIL Pierre (Délégation permanente de <u>M.BERTRAND</u> Patrick)	Excusé	Pas de représentant
DIRM Manche Est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Pas de représentant
Directeur du GPM de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice		Représenté par M.FOURNIER
DG de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry		Représenté par M.MATRAT
Directrice du CELRL ou son représentant	VINCE Agnès		Représentée par M.GRAVES Arnaut
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
		Présents	
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire		Présent	
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant		Présente	
Autres Divers			
Prestataire PV - H2COM		Présent	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Présent	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présente	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présent	

Handwritten initials/signature

INTERNES	
MATYKOWSKI I.	Présente
DHAINAUT D.	Présente
VALENTIN R.	Présent
PASSE D.	Présente
DOLLET A.	Présent
UNANO S.	Présente
LABRUNE S.	Présent
EUVERTE C.	Présent
CHANTEGREL C.	Présente
CELARY C.	Présente
LECLERCQ L.	Présente

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2021

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	1.1	Adoption définitive de la révision à mi-parcours du 11eme programme d'intervention 2019-2024	X			
	1.2	REVISION DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION : DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES	X			
1.3	21-A-041	MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION	X			<p>Avis favorable du Comité de Bassin selon les décomptes de voix précisés au relevé de délibérations de la séance du CB du 12 octobre</p> <p>Adoption définitive du Conseil d'Administration Membres inscrits : 32; Membres présents : 18 ; Mandats : 5 ; Volants : 23 ; Pour : 17 ; Contre : 6 ; Abstentions : 6 ; Monsieur RAOUL T (+ 2 mandats) Monsieur RINGOT, Madame PASSEBOSC, Monsieur LENGLET (+ 2 mandats : Madame SAVARIEGO, Madame LEVEUGLE); Suffrages exprimés : 17</p>
1.4	21-A-042	MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE L'AGENCE	X			


 IS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.5	21-A-043	ZONAGES D'INTERVENTION	X			
1.6	21-A-044	PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU	X			
2.8	21-A-045	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	X			
2.9	21-A-046	ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE	X			
2.10	21-A-047	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL	X			

Avis favorable du Comité de Bassin selon les décomptes de voix précisés au relevé de délibérations de la séance du CB du 12 octobre

Adoption définitive du Conseil d'Administratif
Membres inscrits : 32; Membres présents : 18 ;
Mandats : 5; Volants : 23 ; Pour : 17 ; Contre : 6
Abstentions : 6 ; Monsieur RAOULT (+ 2 mandats)
Monsieur RINGOT, Madame PASSEBOSC,
Monsieur LENGLET (+ 2 mandats ; Madame SAVARIEGO, Madame LEVEUGLE); Suffrages exprimés : 17

AS

IS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.11	21-A-048	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE	X			
2.12	21-A-049	GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES ECONOMIQUES	X			
2.13	21-A-050	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES	X			
2.14	21-A-051	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	X			
2.15	21-A-052	OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	X			
2.16	21-A-053	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	X			
2.17	21-A-054	ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	X			

Avis favorable du Comité de Bassin selon les décomptes de voix précisés au relevé de délibérations de la séance du CB du 12 octobre

Adoption définitive du Conseil d'Administration
Membres inscrits : 32; Membres présents : 18 ;
Mandats : 5; Voixants : 23 ; Pour : 17 ; Contre : 6 ;
Abstentions : 6 ; Monsieur RAOULT (+ 2 mandats)
Monsieur RINGOT, Madame PASSEBOSC,
Monsieur LENGLET (+ 2 mandats ; Madame SAVARIEGO, Madame LEVEUGLE); Suffrages exprimés : 17

Handwritten initials: A and IS

Ordre du jour

Points décisionnels

1. Adoption définitive de la révision à mi-parcours du 11eme programme d'intervention 2019-2024



OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Préfet Coordonnateur de Bassin, Georges-François LECLERC ouvre la séance extraordinaire du Conseil d'Administration du 12 octobre à 10h30.

1 – ADOPTION DEFINITIVE DE LA REVISION A MI-PARCOURS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

M. VATIN explique que cette séance extraordinaire du Conseil d'Administration au sein du Comité de Bassin du 12 octobre vise à l'adoption définitive de la révision du 11^{ème} Programme d'Intervention suite aux avis favorables du Comité de Bassin de ce jour et du Conseil d'Administration du 7 octobre.

M. RAOULT pose la question de savoir à quel moment serait-il possible de parler des ORQUE.

M. VATIN indique que le vote au sujet des ORQUE a déjà eu lieu en Conseil d'Administration du 7 octobre. Il rappelle avoir cité sur la partie ORQUE, le fait de passer d'opérations ORQUE aux opérations CARE. Il ne s'agit pas de revoter les délibérations du Conseil d'Administration complètes votées le 7 octobre.

M. RAOULT s'étonne que personne n'ait encore prononcé le mot ORQUE et le mot CARE proposé. Alors que c'est un vrai débat. Il pose la question de savoir ce que deviennent les ORQUE aujourd'hui dans le nouveau programme ? Il constate qu'ils sont supprimés. Et avec eux des règles différentes pour passer des ORQUE aux CARE.

M. VATIN corrige l'interprétation de Monsieur RAOULT sur ce point. Rien n'est supprimé. Simplement, la politique de captage vue en Conseil d'Administration du 7 octobre, est orientée sur les captages prioritaires et les captages dégradés.

M. RAOULT argumente que pour lui, cela signifie que les territoires qui étaient en ORQUE ne le seront plus. Et donc, qu'ils n'auront plus les mêmes taux de subvention. Cela équivaut à perdre des aides.

M. VATIN réfute cette approche. Il rappelle le passage aux contrats de résultats évoqués en introduction. Il fait référence à l'injonction de la Commission européenne et celle du gouvernement, d'avoir des résultats sur ces captages notamment les captages prioritaires. Il ne pense pas être souhaitable de refaire tout le débat du Conseil d'Administration. Il précise le maintien de la politique de « protection de la ressource » et « protection des captages », simplement les contrats qui étaient ORQUE passent en contrats CARE. C'est-à-dire des contrats avec des objectifs de résultats basés sur des indicateurs. Il rappelle que ce débat a eu lieu le 7 octobre. Il ajoute que les taux d'animations qui étaient précédemment de 70 % sont maintenus comme auparavant. Rien n'a changé de ce point de vue.

M. RAOULT conteste cela puisqu'une chose change : le fait de ne plus faire des ORQUE que dans les zones de captage prioritaires alors qu'auparavant, il pouvait y avoir des ORQUE en

dehors des zones de captage prioritaires. Or, il a été dit qu'il s'agissait de plans à trois ans et qu'il fallait absolument donner des résultats précis dans les trois ans. Ce point pose quand même débat. En effet, Monsieur RAOULT s'interroge sur la nature des critères qui vont permettre d'apprécier l'action des CARE. En notant qu'il faudra parler désormais de CARE, et non plus des ORQUE, mais en ne connaissant pas sur quels éléments. Il estime nécessaire que l'Assemblée le sache.

M. VATIN redit qu'il est obligatoire aujourd'hui pour l'Agence de l'eau de mesurer son action sur cette politique des captages. Il rappelle que, depuis 10 ans, l'Agence de l'eau a dépensé 50 M€ sur cette politique. Elle va continuer. Cependant, désormais des résultats seront demandés, car jusqu'à présent, c'était une politique de moyens.

M. RAOULT rétorque qu'il y a eu un contrôle, il y a six mois. Des contrôleurs ont vérifié l'ORQUE.

M. VATIN souhaite terminer. Il précise que les résultats ne se feront pas sur la qualité de l'eau au captage puisque c'est le rôle de l'ARS. Comme il a été clairement dit précédemment, les résultats se feront sur les baisses de pollution. Les baisses de pression. Enfin, il mentionne le débat avec Madame MAMETZ à ce sujet, sur le fait que les contrats seront territoriaux c'est-à-dire que chaque zone de captage est différente. Les territoires sont différents en conséquence, le contrat adaptera les indicateurs et les objectifs à chaque territoire. Il est convaincu qu'il n'est plus possible aujourd'hui de continuer à financer des millions d'euros sans résultat.

M. RAOULT rétorque qu'il y avait des résultats.

M. VATIN ne veut pas redonner le cas expertisé récemment où il a été dépensé effectivement beaucoup d'argent, mais où l'augmentation des pesticides et des nitrates s'est accrue. Il y a donc un vrai sujet de réorientation de la politique de captage pour obtenir des résultats. Il répète que les aides animation pour ces contrats CARE seront maintenues à hauteur de 70 %. Il sera simplement demandé que l'ensemble des parties prenantes sur l'aire d'alimentation s'engagent et signent un contrat multipartite.

M. RAOULT trouve cependant que tout cela reste incroyable.

M. FLAMENGT revient sur le mot résultat utilisé à nouveau. Il souhaite savoir ce qu'il y a derrière ce mot. Il fait notamment référence aux nitrates évoqués par Monsieur VATIN. Sur les ORQUE, les opérateurs de terrain ont-ils une prise sur les nitrates ? Il répond qu'il faut être sérieux. Il est possible de s'engager sur des objectifs partagés avec les acteurs de terrain. En revanche, il ne peut pas être d'accord au sujet de résultats sur lesquels il n'a aucune prise. Il se permet d'insister sur ce point.

M. VATIN rappelle que ce débat s'est largement tenu durant toute l'année, en Commission Permanente Programme, en groupe de travail « captage », lors des trois Conseils d'Administration. Tous ces éléments ont été votés, validés par le Conseil d'Administration, le 7 octobre. Il estime donc qu'il n'est pas possible de revenir ici sur ce débat de fond. La question posée maintenant au Conseil d'Administration, au vu du vote majoritairement positif avec quelques abstentions, est de savoir si le Conseil d'Administration confirme et vote l'ensemble des délibérations. Il rajoute et signale que ne sont concernés par ce vote qu'un certain nombre de membres présents.

15

Il liste les membres votants du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration procède au vote.

Le Conseil d'Administration du 12 octobre adopte définitivement la révision du 11^{ème} Programme d'Intervention selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 32; Membres présents : 18 ; Mandats : 5 ; Votants : 23 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6 : Monsieur RAOULT (+ 2 mandats : Monsieur RINGOT, Madame PASSEBOSC), Monsieur LENGLET (+ 2 mandats : Madame SAVARIEGO, Madame LEVEUGLE); Suffrages exprimés : 17

pour les délibérations :

N°21-A-039

« REVISION DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 »

N°21-A-040

« DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »

N°21-A-041

« MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION »

N°21-A-042

« MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE »

N°21-A-043

« ZONAGES D'INTERVENTION »

N°21-A-044

« PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU »

N°21-A-045

« PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

N°21-A-046

« ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE »

N°21-A-047

« RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL »

N°21-A-048
« LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS
AGRICOLE »

N°21-A-049
« GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT HORS ACTIVITES
ECONOMIQUES »

N°21-A-050
« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES »

N°21-A-051
« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

N°21-A-052
« OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

N°21-A-053
« RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

N°21-A-054
« ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION
INSTITUTIONNELLE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE »

Monsieur le Président clôture la séance du Conseil d'Administration à 10h45.

LA 1^{ère} VICE-PRESIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle SAVARIEGO



LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE

Thierry VATIN

Publié le
01 DEC. 2021
Sur le site internet de l'Agence